



SEANCE DU 29 JUIN 2020

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de
SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 29 du mois de juin 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 23 juin 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Quitterie HILDELBERT, Léa GRANGER, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

En exercice : 27

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Rémy MULLER, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 2

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Votants : 27

Date d'affichage :
23 juin 2020

Absents excusés : Ø

Absents : Ø

Pouvoir : Madame Brigitte GLIZE a donné procuration à Madame Marie-Christine GRAZIANI

Madame Adeline MOINDROT a donné procuration à Monsieur Lionel CAMBLANNE

Secrétaire de séance : Marc JOLLY

Objet : Approbation du budget supplémentaire 2020 du budget annexe assainissement



VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget assainissement;
VU la délibération 91- 2019 du 10 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement ;
VU la délibération du 29 juin par laquelle le conseil municipal vient d'approuver le compte administratif 2019 budget annexe assainissement
VU la délibération du 29 juin 2019 par laquelle le conseil municipal vient de procéder à l'affectation du résultat cumulé 2019 de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes nouvelles relatives à l'exercice 2020 ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité avec 21 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote :

Article 1 : d'adopter le budget supplémentaire 2020 budget annexe assainissement selon les montants indiqués ci-dessous en dépenses et recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	Section de fonctionnement
Dépenses	273 773.41€
Recettes	794 856.38€
	Vote : 21 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote
	Section d'investissement
Dépenses	1 211 718.73€
Recettes	1 211 718.73€
	Vote : 21 voix pour et 5 élus qui ne prennent pas part au vote

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à Monsieur le Comptable public et de faire appliquer la présente délibération par les services concernés.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PEGASTAINGS

